

RAPPORT

Enquête Publique

portant sur

la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Airvault (79600)

qui s'est déroulée entre le 18 mai 2026 à 10 heures
et le 3 juin à 17 heures.

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Catherine BONAMY
Commissaire enquêteur

SOMMAIRE

1. <u>GÉNÉRALITÉS</u>	Page 4
1.1. Objet de l'enquête	
1.2. Cadre juridique	
1.3. Nature et caractéristiques du projet	
1.4. Rappel du déroulé de la procédure	
1.5. Composition du dossier	
2. <u>ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE</u>	Page 12
2.1. Désignation du commissaire enquêteur	
2.2. Arrêté d'ouverture de l'enquête publique	
2.3. Modalités de déroulement de l'enquête	
3. <u>ANALYSE DES OBSERVATIONS</u>	Page 15
4. <u>SYNTHÈSE</u>	Page 18
<u>Pièces annexées</u>	

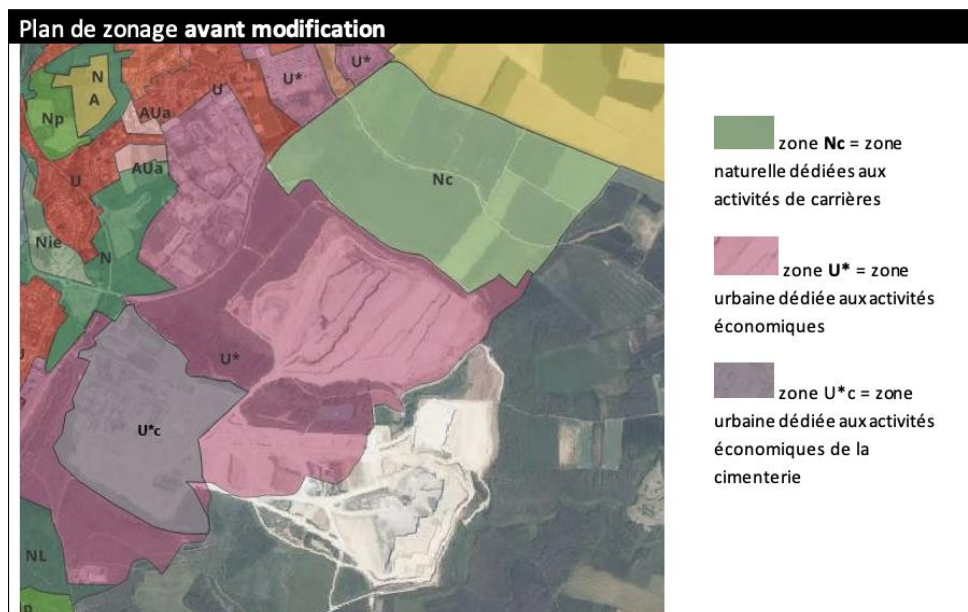
1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Objet de l'enquête

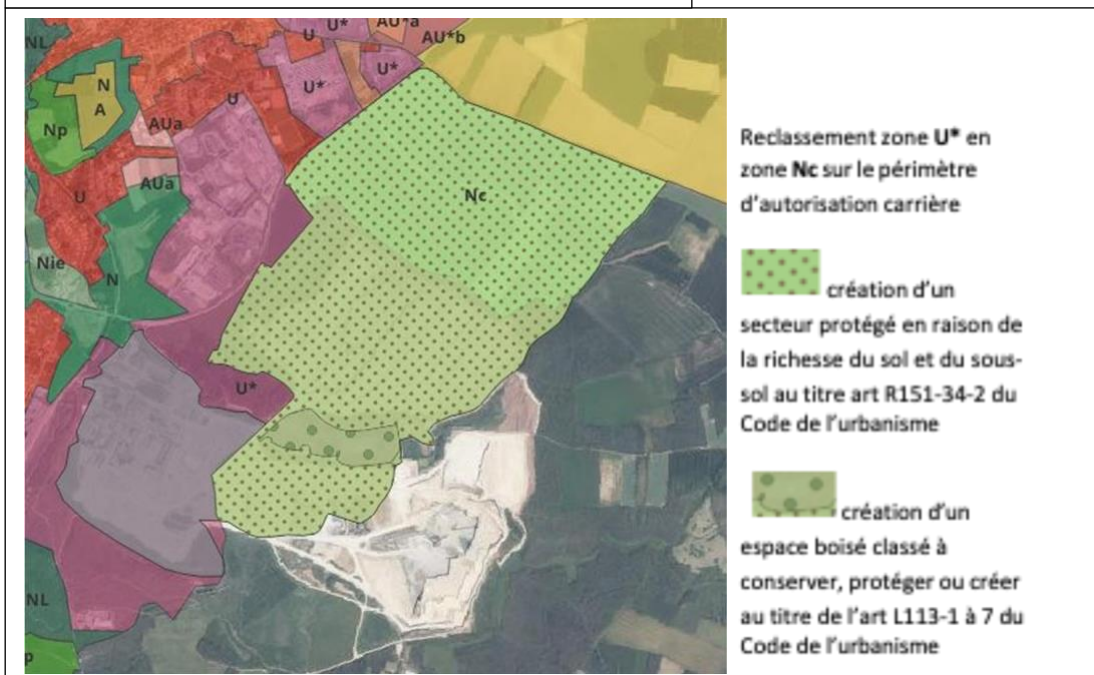
L'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Airvault (79) a pour objet la mise en cohérence du règlement du PLU d'Airvault avec l'activité d'exploitation de carrière du fief d'argent.

Le projet porte sur les points suivants :

- **Modification du plan de zonage** afin de :
 - basculer en secteur Nc l'actuel secteur U* couvert par le périmètre autorisé d'exploitation de la carrière ; le projet de modification porte sur le classement de 112,85 ha d'espaces de carrières actuellement en zone Urbaine à vocation économique (U*) en zone Naturelle carrière (Nc) ;
 - matérialiser une trame « Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol » au titre de l'article R.151-34-2 sur le nouveau zonage Nc ;
 - matérialiser une trame « espace boisé à conserver, à protéger, ou à créer » au titre de l'article L113-1 à 7 du code de l'urbanisme, sur le massif boisé longeant le ruisseau de la Gimelèze à l'intérieur de la zone Nc.
- **Modification de la rédaction du règlement du secteur Nc** en y autorisant :
 - les installations classées ou non nécessaires à l'exploitation de la carrière ;
 - l'ouverture et l'exploitation de carrières ainsi que les aménagements du sol et du sous-sol, constructions, infrastructures, et équipements liés à leur exploitation.



Plan de zonage après modification



La surface des zones est modifiée de la façon suivante :

	SUPERFICIE DE LA ZONE AVANT MODIFICATION	SUPERFICIE DE LA ZONE APRÈS MODIFICATION
ZONE U	618,93 ha	506,08 ha
ZONE N	1 594,78 ha	1707,63 ha

1.2 Cadre juridique

Conformément à l'article L123-2 alinéa 4° du code de l'environnement, l'enquête publique du projet de modification n°1 du PLU d'Airvault est régie par les articles du code de l'environnement L. 123-1 et suivants et R123-1 et suivants.

Les évolutions envisagées du Plan local d'urbanisme d'Airvault qui portent sur la modification du règlement écrit et du zonage, répondent à la procédure de modification décrite aux articles L153-36 et L153-41 du Code de l'urbanisme.

En date du 23 septembre 2025, par délibération, la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet a décidé d'engager la procédure de modification n°1 du PLU de la commune d'Airvault (*Pièce 5 du dossier d'enquête publique – Actes administratif*).

Le projet de modification a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas dit « procédure ad-hoc », auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de Nouvelle-Aquitaine conformément aux articles R104-33 à R104-37 du code de l'urbanisme.

En date du 6 janvier 2026, la MRAE a conclu dans **son avis conforme n°NA-2025-008693/KK AC PLU** que la procédure ne nécessitait pas d'évaluation environnementale considérant que le dossier lui a été « *transmis à un stade précoce* », qu'il convenait « *d'ajuster le projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Airvault (79), avant son approbation, afin de préserver le massif boisé longeant le ruisseau de la Gimelèse à l'intérieur de la zone Nc par un classement au titre des articles L113-1 à L113-7 du Code de l'urbanisme* ». (Pièce 3 du dossier d'enquête publique – Décision et avis MRAE relatifs à l'évaluation environnementale)

En date du 10 février 2026, la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet a décidé, au vu de cet avis, de ne pas réaliser d'évaluation environnementale, considérant l'absence d'incidences négatives notables sur l'environnement (Pièce 3 du dossier d'enquête publique – Décision et avis MRAE relatifs à l'évaluation environnementale)

Procédure administrative préalable à l'enquête publique

De ce fait, il n'y a pas eu de concertation préalable, puisqu'elle n'est pas obligatoire en cas de modification d'un PLU non soumise à évaluation environnementale.

Le projet de modification du PLU a été notifié aux personnes publiques associées (PPA) suivantes :

- Préfecture des Deux-Sèvres
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- Chambre d'Agriculture interdépartementale 17-79
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre de Commerce et de l'Industrie
- Direction territoriale SNCF Réseau Nouvelle Aquitaine
- Pôle d'Équilibre Rural et Territorial du Pays de Gâtine (Porteur du SCOT)
- Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (Pilotage et Animateur du SAGE du THOUET)
- Communauté de Communes du Thouarsais
- Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- Agglomération du Bocage Bressuirais
- Communauté de communes du Pays Loudunais
- Commune d'Airvault

Elles ont remis les avis et remarques suivantes (pièces 4 – Avis des PPA).

- Préfecture des Deux-Sèvres – DDT : « *l'alinéa 2 semble redondant puisque les installations classées ou non nécessaires à l'exploitation des carrières seraient autorisées dans l'alinéa 3 en tant que construction* » puisque, en effet, ce dernier stipule que le reclassement de la zone de la carrière en Nc vise à autoriser « *les aménagements, ... constructions, infrastructures, et équipements* » ; le 27 mars 2026 ;

- Conseil Départemental des Deux-Sèvres : « *cette révision devra respecter les continuités des chemins et ne pas nuire à la sécurité des randonneurs* » le 22 avril 2026 ;
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine – DRAC : « *avis favorable au projet* » le 4 mars 2026 ;
- Chambre d'Agriculture interdépartementale 17-79 : « *avis favorable au titre de l'article L112-3 du code rural et de la pêche maritime relatif à la réduction des espaces agricoles, et L132-7 du code de l'urbanisme* » le 6 février 2026 ;
- Chambre de Commerce et de l'Industrie : « *pas de remarque particulière à formuler sur ce dossier* » le 3 mars 2025 ;
- Pôle d'Équilibre Rural et Territorial du Pays de Gâtine (Porteur du SCOT) : « *avis favorable au projet de modification sous réserve* » que « *le bois situé dans la continuité au sud-ouest de la cimenterie ... soit classé en espace boisé au même titre que le celui présent le long du ruisseau de la Gimelèse* » et que « *le bois situé dans la continuité nord-ouest du bois ... soit également classé en espace boisé* » le 2 mars 2026 ;
- Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (Pilotage et animateur du SAGE du THOUET) : « *un avis favorable* » le 11 mars 2026
- Commune d'Airvault : « *avis favorable* » le 24 février 2026

1.3 Nature et caractéristiques du projet

La commune d'Airvault (2 968 habitants en 2021 source INSEE) fait partie de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet compétente en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au sein de la compétence obligatoire relative à l'aménagement de l'espace communautaire, depuis du 1^{er} janvier 2018.

Le site du Fief d'Argent à Airvault fait l'objet d'une exploitation de carrières, adossé à une activité de production et commercialisation de ciments depuis plus d'un siècle (1919).

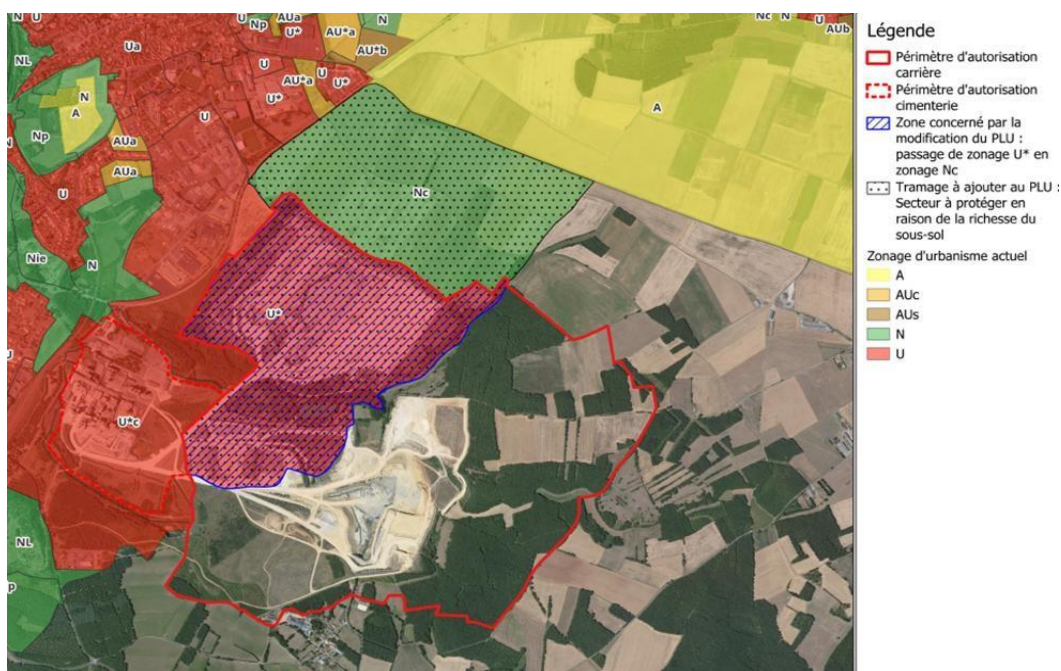
Il est aujourd'hui exploité par la **société Heidelberg Materials France Ciments**, qui a engagé en 2021 un vaste projet d'investissement pour moderniser et

Rapport - Enquête publique – Modification n°1 du PLU c



décarboner l'usine de cimenterie.

Le projet de modification du PLU vise à mettre en cohérence celui-ci avec l'activité d'exploitation de carrière du Fief d'Argent. En effet, le zonage actuel au droit des terrains exploités correspond à un zonage U* (activités urbaines à vocation économiques).



Le PLU actuel n'est pas adapté à l'activité de carrière et un zonage spécifique destiné aux carrières en Nc, semble plus pertinent. En effet, l'article R. 151-18 du code de l'urbanisme dispose que « [...] Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter », rendant les secteurs d'exploitation de la carrière inappropriés avec le zonage actuel U* du PLU.

Afin de procéder à cette mise en cohérence, il est nécessaire d'engager une modification du PLU d'Airvault avant le dépôt par Heidelberg Materials France Ciments du dossier de renouvellement d'autorisation environnementale de l'exploitation de la carrière en 2026.

A travers cette modification du zonage, il n'est pas prévu d'extension ou de modification du périmètre d'autorisation de la carrière sur la commune d'Airvault.

Par ailleurs, il est précisé, dans le cadre de l'auto-évaluation conduite par la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (Pièce n°2 paragraphe 4 :

« Résumé des raisons pour lesquelles le projet de modification n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement » que :

- **La modification** du zonage U* actuel en un zonage Nc au droit de l'emprise projetée demeure **sans incidence sur la topographie** du fait de l'occupation de la zone par une carrière en exploitation. La modification sollicitée vient seulement régulariser la situation de la carrière existante du Fief d'Argent vis-à-vis du PLU d'Airvault, dont le zonage n'est plus adapté à l'activité de la carrière.
Le projet n'entraîne pas de consommation d'espace supplémentaire par rapport celle prévue par l'autorisation en vigueur de la carrière du Fief d'Argent.
Et la mise en œuvre d'un tramage de protection de la richesse du sous-sol au droit du zonage Nc du PLU d'Airvault permet simplement de sécuriser l'usage des terrains concernés.
- La modification n'engendrera **pas d'incidence sur l'occupation des sols** dans la mesure où la totalité de l'emprise sollicitée de la modification de zonage est d'ores et déjà occupée par l'emprise autorisée de la carrière du Fief d'Argent par l'arrêté préfectoral n° 3976 du 23 janvier 2003.
- La modification du zonage du PLU d'Airvault au droit de la zone projetée, en totalité occupée par la carrière, demeurera **sans incidence sur la gestion des eaux pluviales** déjà gérée.
- Le changement de destination de la zone projetée de modification de zonage U* en Nc du PLU d'Airvault, qui concerne la carrière, n'engendre **aucune incidence sur les eaux souterraines**.
- Le projet n'aura **pas d'incidence sur la ressource en eau** et n'entraînera pas d'imperméabilisation des sols supplémentaire par rapport au PLU actuel.
- La zone objet de la modification de zonage U* en zonage Nc du PLU d'Airvault, et la zone concernée par la mise en œuvre d'un tramage de protection de la richesse des sous-sols, sont situés **en-dehors de toute zone susceptible d'être soumise à des risques naturels et technologiques**, excepté concernant le risque sismique.
Seule la présence de la cimenterie à proximité immédiate à l'ouest de la zone présente des risques d'interaction avec l'activité de la carrière. Ces risques sont cependant maîtrisés puisque Heidelberg Materials France Ciments met en place des mesures de prévention sur ces deux sites. La carrière du Fief d'Argent prend en compte les divers risques naturels et technologiques susceptibles d'affecter l'activité.
- Le classement du secteur en zonage naturel Nc en lieu et place du zonage U* constitue pour l'avenir **une évolution positive au titre de la biodiversité et des espaces naturels**.
- La modification de zonage sera **sans incidence sur les volumes paysagers** locaux, l'emprise concernée étant en quasi-totalité occupée par la carrière actuellement autorisée.
- La modification de zonage d'urbanisme des terrains concernés n'engendre **aucune**

incidence sur les populations locales.

- La modification de zonage d'urbanisme des terrains concernés n'engendre aucune incidence sur les biens matériels et les riverains.
- Les modifications sont par ailleurs **sans incidence sur les monuments historiques ou les éléments patrimoniaux du secteur.**
- **En cas de développement d'un projet de renouvellement** de la carrière du Fief d'Argent, les **préconisations et obligations réglementaires en matière d'archéologie préventives seront appliquées** et traitées au sein de l'éventuel dossier de demande d'autorisation environnementale qui serait réalisé.
- La modification n'engendre **aucune incidence sur la servitude et les réseaux électriques.**

1.4 Rappel du déroulé de la procédure

Le projet de modification n°1 du PLU a fait l'objet d'un examen au cas par cas, dit « procédure ad-hoc », auprès de l'Autorité environnementale, conformément aux articles R104-33 à R104-37 du code de l'urbanisme, afin de déterminer si les modifications envisagées nécessitaient une évaluation environnementale.

En date du 6 janvier 2026, la MRAE de Nouvelle-Aquitaine a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Dans cet avis, la MRAE a également exprimé un attendu, dans le cadre de cette modification, sur le classement du massif boisé longeant le ruisseau de la Gimelèse à l'intérieur de la zone Nc, en espace boisé à protéger au titre des articles L113-1 à L113-7 du Code de l'Urbanisme.

Cet espace boisé le long du ruisseau de la Gimelèse, au sein du périmètre de la carrière, contribue aux enjeux de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques à l'échelle du territoire. La protection de cet espace dans le PLU, en articulation avec les sites et les activités d'exploitation de la carrière environnante, permettra ainsi de préserver ce secteur.

En réponse à la demande de la MRAE, le projet de modification n°1 du PLU a donc été enrichi, en y incluant un périmètre de 8,1 ha d'espace boisé classé au sein du zonage Nc.

Conformément à l'article L153-41, ce projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Airvault, ayant pour effet de diminuer les possibilités de construire et de diminuer les surfaces de la zone U ou AU, il a été précisé qu'il devra faire l'objet d'une enquête publique, d'une durée minimale de 15 jours (article 123-9 du code de l'environnement).



1.5 Composition du dossier

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- Dossier mis à disposition du public
 - L'Arrêté de mise à l'enquête publique du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Airvault
 - Pièce n°1 Note de présentation du dossier d'enquête publique
 - Pièce n°2 Note de présentation du projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Airvault
 - Pièce n°3 Décision prise après l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale et l'avis conforme de la MRAE de dispense d'évaluation environnementale
 - Pièce n°4 Avis émis par les personnes publiques associées
 - Pièce n°5 Actes administratifs de la procédure
- Contribution
 - Dépôt de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement en date du 2 juin 2026 sur le Registre dématérialisé.

2 ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Poitiers, en date du 29 janvier 2021 (N°E26000007 / 86), Mme Catherine BONAMY, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour la présente enquête publique.

2.2 Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

L'arrêté N°079-200041416-20260428-1-AR portant organisation de l'enquête publique a été signé par M le Président de la Communauté de communes Airvaudais – Val du Thouet en date du 16 avril 20.

2.3 Modalités de déroulement de l'enquête

Dates de l'enquête et permanences

Les dates d'enquête et permanences ont été définies en concertation avec la Communauté de communes Airvaudais – Val du Thouet.

L'enquête s'est déroulée entre le lundi 18 mai à 10 heures et le vendredi 3 juin à 17 heures, soit pendant 17 jours consécutifs

Le dossier d'enquête était consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- dans les locaux de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- sur le site internet de la Communauté de communes www.cc-avt.fr/ rubrique Urbanisme.

Un registre d'enquête papier a été mis à disposition dans les locaux de la Communauté de Communes

Le public pouvait également déposer ses remarques sur le registre numérique accessible à l'adresse internet <https://www.registredemat.fr/modification1-plu-airvault> ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur adressé à la Communauté de Communes 33 Place des Promenades 79600 Airvault.

Les permanences du commissaire enquêteur ont été fixées à des dates et aux horaires habituels d'ouverture de la Communauté de Communes.

- 1 permanences en présentiel le jeudi 21 mai de 9 h à 12 h 30
- 1 permanence téléphonique le lundi 1^{er} juin de 14 h 00 à 17 h.

Affichage

L'avis d'ouverture de l'enquête publique (avis sur fond jaune et format A2) et l'arrêté ont été affichés, 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée à l'entrée de la cimenterie d'Heidelberg Materials, dans le délai des 15 jours avant le début de l'enquête publique.



Publicité dans les journaux

Un avis d'ouverture de l'enquête a été publié dans deux journaux diffusés dans le département quinze jours avant puis huit jours après le début de l'enquête :

- La Nouvelle République du 2 mai 2026, et du 19 mai 2026
- Le Courrier de l'Ouest du 2 mai 2026, et du 19 mai 2026

Les annonces légales dans les journaux ont été jointes au dossier d'enquête publique et sont annexées au présent rapport.

Annonce sur le site Internet de la mairie et dans ses supports de communication

L'enquête publique a été annoncée, 15 jours avant et pendant toute la durée de l'enquête, sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Permanences du commissaire enquêteur/Nombre de personnes reçues :

- Permanence du jeudi 21 mai : 0
- Permanence téléphonique du lundi 1^{er} juin : 0

Sur le registre papier : 0

Courrier reçu et annexé au registre : 0

Contribution sur le registre dématérialisé : 1

Le registre dématérialisé comptabilise **73 visiteurs**.

Clôture de l'enquête

Le registre papier a été remis au commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique, et celui-ci a été clos par le commissaire enquêteur le 3 juin 2026.

Procès-verbal de synthèse

Il a été remis par mail à l'adresse internet territoire@cc-avt.fr le 9 juin 2026 à l'intention de Mme DELAFOULHOUZE, Service Aménagement durable de la Communauté de Communes.

Mémoire en réponse du maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse

Le mémoire en réponse de la Communauté de communes a été adressé au commissaire enquêteur le 19 juin 2026.

3 ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 Observations du public

Les observations comprennent les avis exprimés à l'oral lors des permanences, les remarques écrites portées sur les registres papier et dématérialisé, ainsi que celles reçues par courrier ou courriel.

S'y ajoutent les avis des personnes publiques associées.

Une seule remarque, portée sur le registre dématérialisé par Deux-Sèvres Nature Environnement, mentionne le fait que :

- « *Le PLU actuel ne prend pas en compte l'inventaire des zones humides et du réseau hydrographique. Or, ces données sont demandées dans le SAGE du Thouet* » prescrit en 2023.
- « *L'inventaire des zones humides, absent dans ce dossier, permettrait de mieux protéger ces espaces et d'intégrer le cours d'eau depuis la fontaine de Gimelèse, ainsi que les plans d'eau existants* »

Réponse de la Communauté de communes

La Communauté de communes indique en réponse dans son mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse que :

- « *Le projet de modification n°1 du PLU d'Airvault a pour unique objectif de mettre en cohérence le règlement du PLU, avec une activité d'extraction de carrière déjà existante et elle-même soumise à une autorisation environnementale et au respect d'obligations sur la question de la ressource en eau* » ;
- « *Le changement de zonage de U* (zone urbaine à vocation économique) en Nc (zone naturelle à vocation d'extraction de carrière) rétablit la vocation naturelle infime de ce secteur, renforcée par la création d'un Espace Boisé Classé de 8 ha, au cœur du périmètre de la carrière, de part et d'autre du ruisseau de la Fontaine de la Gimelèse. Cela traduit la volonté de tenir compte des enjeux environnementaux au sein du périmètre de la carrière sur la commune d'Airvault, à l'occasion de ce projet modification.* »
- La Communauté de communes précise ensuite que « *Les enjeux et recommandations du SAGE Thouet sont actuellement travaillés et seront pris en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUI à l'échelle de l'Airvaudais-Val du Thouet* ».
Elle précise également que « *L'inventaire des zones humides a été réalisé par le PETR du Pays de Gâtine et validé par le CLE du SAGE du Thouet comme en atteste la carte 15 page 188 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE du bassin du Thouet* ». Cette dernière « *démontre qu'il n'y a pas de zones humides inventoriées à ce stade, au sein du périmètre de la carrière d'Airvault et impacté par le changement de zonage de cette modification n°1 du PLU* » et que « *Le ruisseau de la fontaine Gimelèse est par ailleurs inclus, sur le périmètre de la*

carrière, dans l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC), créé à l'occasion de cette modification et qui traduit la volonté de prendre en compte la présence et la préservation de ce cours d'eau ».

Réponse du commissaire enquêteur

La procédure de modification du PLUI engagée prend en compte les enjeux environnementaux, et les recommandations du SAGE Thouet qui a émis un « avis favorable » le 11 mars 2026 sur le projet de modification n°1 du PLUI.

Il convient de souligner également que :

- la modification vise uniquement à une mise en cohérence du zonage pour tenir compte de l'activité existante d'exploitation de carrières depuis de très nombreuses années
- la carte extraite de l'observatoire cartographique du PETR du Pays de Gâtine montre que *« il n'y a pas de zones humides inventoriées à ce stade, au sein du périmètre de la carrière d'Airvault et impacté par le changement de zonage de cette modification n°1 du PLU »* et que le ruisseau de la Gimelès est dans l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC), créé à l'occasion de la modification du PLUI,

ce qui traduit bien la volonté de la Communauté de communes Airvaudais – Val du Thouet de prendre en compte la présence et la préservation de ce cours d'eau.

3.2 Avis des personnes publiques

La Mission régionale d'Autorité Environnementale Nouvelle-Aquitaine, MRAe, a rendu son avis NA-2025-008693/KK AC PLU le 6 janvier 2026.

Elle conclue dans un « Avis conforme » que le projet de modification du PLU Communauté de communes Airvaudais – Val du Thouet n'est pas soumis à évaluation environnementale (Pièce n°3 du Dossier d'Enquête publique).

Les personnes publiques sollicitées en parallèle (Pièce n°4) et ayant répondu ont soit émis :

*Un « avis favorable » :

- Chambre d'agriculture le 6 février 2026,
- Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine – UDAP le 4 mars 2026,
- Commune d'Airvault le 26 février 2026,
- Sage Thouet le 11 mars 2026.

*Un avis favorable avec réserves :

- PETR Pays de Gatine demande que le bois situé dans la continuité au sud-ouest de la cimenterie soit classé en espace boisé au même titre que celui présent le long du ruisseau de la Gimelèse et que le bois situé dans la continuité nord-ouest du bois situé le long du ruisseau de la Gimelèse soit également classé en espace boisé.

*Fait savoir qu'elles n'ont « pas de remarque particulière » :

- CCI des Deux-Sèvres le 3 mars 2026

*Fait une remarque :

- Préfecture des Deux-Sèvres indique que « *l'alinéa n°2 semble redondant avec l'alinéa n°3* » puisque « *les installations classées ou non nécessaires à l'exploitation des carrières* » seraient autorisées dans l'alinéa n°3 en tant que constructions.

- Conseil Départemental demande de « *respecter les continuités des chemins* » de randonnées et « *ne pas nuire à la sécurité des randonneurs* ».

4 SYNTHÈSE

Le projet de modification n°1 du PLU Communauté de communes Airvadais – Val du Thouet permet la mise en cohérence du règlement du PLU d’Airvault avec l’activité d’exploitation de carrière du fief d’argent.

Il s’inscrit d’une part dans la continuité des Révisions Simplifiée de 2008, 2015, 2018, 2019 et 2022 et d’autre part dans le cadre du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal prescrit par délibération le 6 avril 2019 et actuellement en cours d’élaboration.

L’enquête publique a permis, dans le cadre réglementaire, de consulter les personnes publiques et d’informer la population.

Le commissaire enquêteur a noté une absence de participation des habitants lors de cette enquête publique, malgré une bonne information de la Communauté de communes.

Le commissaire enquêteur a noté également, de la part de la Communauté de communes Airvadais – Val du Thouet, la prise en compte des mesures environnementales et des prescriptions émises par la MRAE Nouvelle-Aquitaine.

CONCLUSION

L'enquête publique a pour objet le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Airvault (79 600) pour mettre en cohérence le règlement du PLU d'Airvault avec l'activité d'exploitation de carrière du fief d'argent.

Il s'agit d'une double modification : une modification du plan de zonage avec une bascule de la zone U* en zone Nc, et une modification de la rédaction du règlement du secteur Nc.

A noter que l'observation de Deux-Sèvres Nature Environnement en date du 2 juin 2026 est distincte de l'objet même de l'enquête publique.

Pour autant leur demande a été entendue par la Communauté de Communes qui y a répondu dans son Mémoire en réponse au Procès-verbal en date du 19 juin 2026.

Dans ces conditions j'émet un avis favorable au projet de modification N°1 du PLU de la commune d'Airvault, dans les conditions exposées au dossier.

Fait à Airvault, le 3 juillet 2026.



Catherine BONAMY
Commissaire Enquêteur

PIÈCES ANNEXÉES

Publication dans la presse locale
- Nouvelle République
- Courrier de l'Ouest

Courrier de Deux-Sèvres Nature Environnement en date du 2 juin 2026

Mémoire en réponse au PV de synthèse de la Communauté de communes Airvaudais – Val du Thouet en date du 19 juin 2026.

Niort, le 2 juin 2026,

Objet :

Projet de modification du PLU d'Airvault va faire l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 18 mai 2026 (10 h) au mercredi 3 juin 2026 (17 h)

Déposition de l'association **Deux-Sèvres Nature Environnement** réalisée sur le registre électronique <https://www.registredemat.fr/modification1-plu-airvault>

Madame la Commissaire-enquêteur,

Deux-Sèvres Nature Environnement porte le projet d'un monde où les activités humaines se font dans le respect des équilibres naturels et en conscience du lien de connexion entre tous les êtres vivants.

Dans ce monde, les êtres humains agissent ensemble, en concertation, dans le respect de la diversité des individus et des points de vue.

En partageant connaissance et expérience, ils se mobilisent, individuellement et collectivement, dans une action citoyenne en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

CONTEXTE

Cette modification vise à mettre en cohérence le PLU avec l'activité de la carrière du Fief d'Argent actuellement en exploitation. Ainsi, une correction du zonage et du règlement écrit est proposée sans qu'il ne soit prévu d'extension ou de modification du périmètre d'autorisation de la carrière. (Modification du zonage U en zonage Nc correspondant à une activité de carrière).

Nous tenions à vous faire part de certaines remarques concernant ce dossier :

Nous sommes surpris de cette évolution du document d'urbanisme existant (PLU) alors que la prescription d'un PLUi est actée **depuis 2019** (soit depuis 7 ans). Nous rappelons que le PLU d'Airvault est en application **depuis 2008**. Nous observons que l'industrie très importante présente (cimenterie) ainsi que toutes les infrastructures et aménagements attenantes ont beaucoup évoluées depuis 18 ans.

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

Depuis 2008, la prise en compte de l'environnement et du paysage a également beaucoup évolué dans les documents d'urbanisme. Le PLU de la commune est donc obsolète. Le PLUI aurait dû être élaboré plus tôt pour prendre en compte l'aménagement du territoire et évaluer les impacts sur l'environnement de la communauté de communes.

- Le PLU actuel ne prend pas en compte l'inventaire des zones humides et du réseau hydrographique. Or, ces données sont demandées dans le SAGE du Thouet (prescrit depuis 2023) pour atteindre les objectifs nationaux de retour au bon état des masses d'eau. Le PLU actuel ne prend pas en compte ces enjeux fondamentaux. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs de protection du SAGE dans un délai de **3 ans** suivant son approbation, ce qui n'est pas le cas ici.
- L'inventaire des zones humides, absent dans ce dossier, permettrait de mieux protéger ces espaces et **d'intégrer le cours d'eau depuis la fontaine de Gimelèse, ainsi que les plans d'eau existants** dans les impacts environnementaux de cette modification de PLU.
- Un point positif mérite d'être souligné : la protection d'un espace boisé dans ce périmètre, qui sera classé en zone Nc.

Nous espérons, Madame la Commissaire-enquêteur, que nos observations seront bien prises en compte.

La représente légale de DSNE,

MAGALI TIGAUD


Madame BONAMY
Commissaire Enquêteur
72 Route de Saint-Maixent de Beigné
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE

Airvault, le 19 juin 2026

N.Réf : OF/MD/2026-10

Affaire suivie par : Manon DELAFOULHOUZE

Tél : 05.49.64.98.54

Mail : territoire@cc-avt.fr

Objet : Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse dans le cadre de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de la commune d'Airvault

Madame,

Suite à la restitution du procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique concernant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme n°1 de la commune d'Airvault, j'ai l'honneur de vous transmettre un mémoire exposant mes observations et précisions en réponse à votre procès-verbal.

Dans l'attente de votre rapport définitif, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président de la Communauté de Communes
Airvaudais-Val du Thouet,

Olivier FOUILLET
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET

33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

MEMOIRE EN REPONSE

Au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique organisée pour le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Airvault (79600)

Communauté de communes

Airvaudais-Val du Thouet

33 place des Promenades

79600 Airvault

Tél : 05 49 64 93 48

communaute@cc-avt.fr



Juin 2026

PREAMBULE

Références :

- Décision n°E26000007/86 en date du 29 janvier 2026, de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Poitiers, désignant Madame Catherine BONAMY, en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Christian CHEVALIER, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
- Arrêté n°2026-005 en date du 16 avril 2026, du Président de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PLU d'Airvault
- Article R 123-18 du Code de l'Environnement se rapportant au déroulement d'une enquête publique
- Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur en date du 9 juin 2026

Suite à l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU d'Airvault, qui s'est tenue du lundi 18 mai 2026 à 10h au mercredi 3 juin 2026 à 17h, le présent document constitue le mémoire en réponse de la Communauté de commune Airvaudais-Val du Thouet au procès-verbal de synthèse adressé par le commissaire enquêteur le 9 juin 2026.

Comme indiqué dans le procès-verbal, la collectivité prend note que l'information sur l'organisation de l'enquête publique « *a été diffusée de façon efficiente et diversifiée [...] et conformément aux délais réglementaires* », son déroulement s'est tenu dans « *une ambiance sereine* » et le contenu du dossier d'enquête publique est « conforme aux exigences réglementaires », [...] « *sa conception le rend aisément compréhensible à tous les publics* ».

Le projet de modification n°1 a fait l'objet d'une seule contribution pendant l'enquête publique, déposée sur le registre dématérialisé, par l'Association Deux-Sèvres Nature Environnement, le 02 juin 2026.

En conclusion sur le bilan et l'analyse de la participation du public, le commissaire enquêteur conclut « *que le projet de modification n'appelle pas de sa part d'observation spécifique* ».

REPONSE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

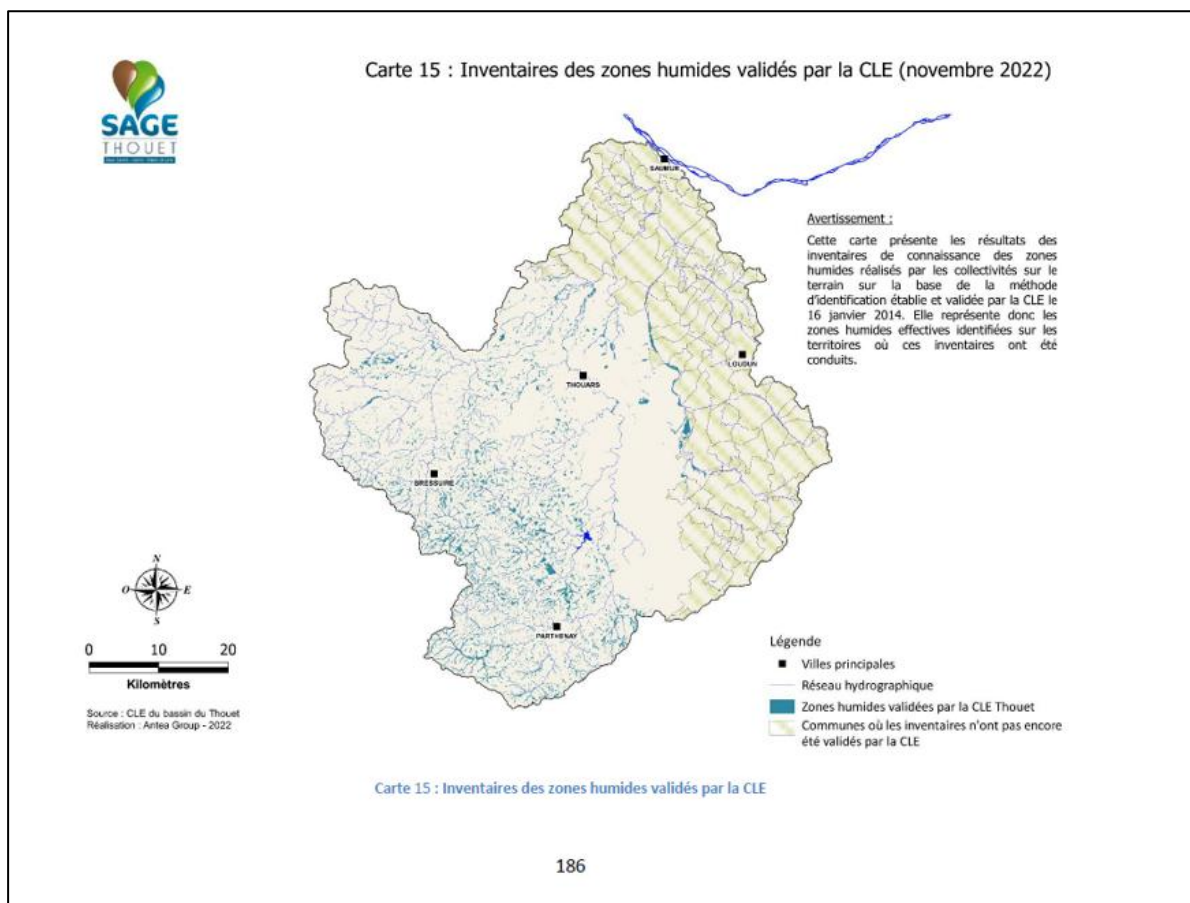
En réponse aux remarques de **l'Association Deux-Sèvres Nature Environnement**, unique contributeur, voici les éléments de réponses et précisions que la collectivité souhaite apporter.

Comme l'indique Deux-Sèvres Nature Environnement dans sa contribution, la Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet a effectivement prescrit l'élaboration de son PLUi en 2019, et pour lequel les travaux ont réellement commencé au 2^{ème} semestre 2021 en raison du COVID. En termes d'avancement de la démarche, le Conseil communautaire de l'Airvaudais-Val du Thouet a débattu des orientations générales du PADD, en novembre 2025. Les prochains mois seront consacrés à l'élaboration des documents réglementaires du PLUi.

Il semble également utile de rappeler, que le projet de modification n°1 du PLU d'Airvault a pour unique objectif de mettre en cohérence le règlement du PLU, avec une activité d'extraction de carrière déjà existante et elle-même soumise à une autorisation environnementale et au respect d'obligations sur la question de la ressource en eau.

Il est à noter également qu'il peut être considéré que le changement de zonage de U* (zone urbaine à vocation économique) en Nc (zone naturelle à vocation d'extraction de carrière) rétablit la vocation naturelle *infine* de ce secteur, renforcée par la création d'un Espace Boisé Classé de 8 ha, au cœur du périmètre de la carrière, de part et d'autre du ruisseau de la Fontaine de la Gimelèse. Cela traduit la volonté de tenir compte des enjeux environnementaux au sein du périmètre de la carrière sur la commune d'Airvault, à l'occasion de ce projet modification.

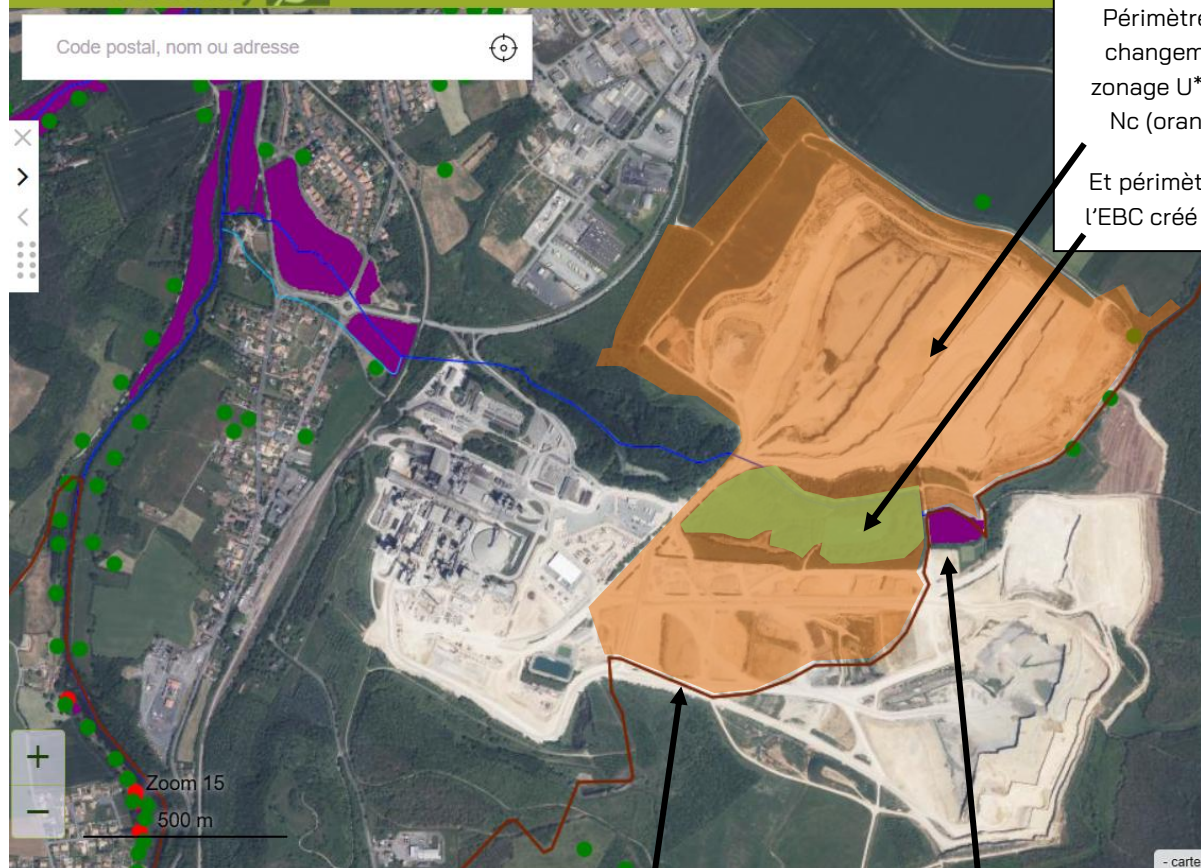
Les enjeux et recommandations du SAGE Thouet, notamment liés à la question des zones humides et de la qualité des cours d'eau, sont actuellement travaillés et seront pris en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi à l'échelle de l'Airvaudais-Val du Thouet. Sur ce point, il peut être également précisé que l'inventaire des zones humides a été réalisé par le PETR du Pays de Gâtine et validé par la CLE du SAGE du Thouet, conformément à la disposition 50 et comme en atteste la carte 15 page 186 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE du bassin du Thouet (ci-dessous).



186

Ci-dessous, une carte extraite de l'observatoire cartographique du PETR du Pays de Gâtine, disponible sur leur site internet, localisant les zones humides (en violet) inventoriées sur le territoire de l'Airvaudais-Val du Thouet et donc validées par le SAGE du Thouet.

Elle démontre qu'il n'y a pas de zones humides inventoriées à ce stade, au sein du périmètre de la carrière d'Airvault et impacté par le changement de zonage de cette modification n°1 du PLU. La zone humide la plus proche est située en limite, sur la commune d'Assais-Les-Jumeaux. Le ruisseau de la fontaine Gimelès est par ailleurs inclus, sur le périmètre de la carrière, dans l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC), créé à l'occasion de cette modification et qui traduit la volonté de prendre en compte la présence et la préservation de ce cours d'eau.



Périmètre du changement zonage U* vers Nc (orange)

Et périmètre de l'EBC créé (vert)

Inventaire des zones humides

- Cours d'eau principaux (1 343 km)
- Tronçons hydrographiques (2 058 km)
- Sondages pédologiques en Gâtine
 - Point humide
 - Point hydromorphe
 - Point non humide
- Zones Humides (12 360 ha)
 - Zone humide
 - Zone non prospectée

Limite communale Airvault- Assais Les Jumeaux

Zone humide inventoriée la plus proche, située sur la commune d'Assais-les-Jumeaux, et donc **située en dehors du changement de zonage, de la modification n°1 du PLU d'Airvault.**

Pour mémoire, la commune d'Assais-les-Jumeaux, ne dispose pas de PLU, elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU)

ANTIQUITÉS BROCANTE

Antiquité Brocante



✂ Urgent, luthier achète très bons prix, violons/violoncelles, contrebasses/saxo, tous anciens, dans l'état où ils se trouvent. Donnez-leur une 2^{ème} vie. Estimation gratuite, se déplace. Paiement immédiat. 06.09.46.03.85 / 06.78.66.83.09 ou edmondlagrene@icloud.com

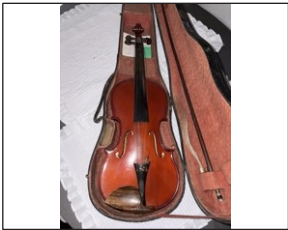
Jouets anciens



Passionnée poupées anciennes années 1850/1930, achète très cher suivant modèles belles poupées tête porcelaine ou tête seule même en état grenier, et accessoires poupées, + poupées mignonnettes en porcelaine et automates anciens. Etude toutes propositions Tél. 06.61.69.18.82

DIVERS

Recherche



Achète violons 1000 euros minimum et violoncelles 3000 euros minimum, même à restaurer, me déplace gratuitement. Paiement comptant. 06.28.25.36.15

ADRESSES UTILES

✂ Achète toute feraille, cuivre, zinc, alu, inox, batterie, laiton, plomb, prix intéressants. Paiement comptant, se déplace. 06.13.48.19.67 ou 07.88.28.56.34

RENCONTRES

FEMMES

Jeune Veuve (62ans) BCBG cherche Homme discret pour rdv occasionnel Mon tel 06.47.27.52.00 (RC442035499)

Clara, séparée et pleine d'envies™ Seule et dispo aprem et soirs. Viens me faire craquer au 06.19.43.36.18

Alicia 48ans sexy divorcée pour moment de tendresse a 2. Peut se déplacer. Tel : 06.14.59.17.72

✂ Femme 75 ans, très féminine, joviale, aimant nature, jardins, restaurants, petits voyages, recherche homme franc, dynamique, tendre, ordonné, pour relation stable et durable. Ecrire à : NR Communication, réf : 12187387, BP 81255, 37012 Tours cedex 1

✂ Dame veuve cherche compagne, grand, veuf, 74/78 ans, pour relation sérieuse et durable, Niort et environs. Ecrire à : NR Communication, réf : 12186563, BP 81255, 37012 Tours cedex 1

Jeune femme africaine, retraitée, 57 ans, 1m60 pour 80 kg, recherche relation sérieuse et durable pour une vie à deux. Ecrire NR Communication, réf. 12186914, BP 81255, 37012 Tours Cedex 1

HOMMES

✂ Homme 57 ans, célibataire, sérieux, cherche femme 50/60 ans, mince, simple, douce, physique agréable. Ecrire à : NR Communication, Réf : 12186612, BP 81255, 37012 Tours cedex 1

fidelio
Rencontres sérieuses

61 ANS, Divorcé, 2 enfants, **Secteur Ressources Humaines, chercheu châtains, yeux marron. Style naturel et artistique, du charme, douce, bienveillante, positive et adaptable.** « Je pratique la randonnée dans un club, être à l'extérieur me ressource, je bricole et je jardine. J'aime écouter les variétés et la musique latine, je m'intéresse à tout ce qui concerne l'histoire, livres et découverte du patrimoine. J'ai une passion pour la nature et les animaux. Lors de mes sorties, je vais apprécier les festivals de musique, les concerts, le théâtre, le restaurant et les sorties avec les amis. J'aime voyager avec confort pour découvrir les différentes cultures et profiter aussi de moments de détente ». Vous : 57/70 ans, CVD, équilibré, pas dans le paraître, calme et posé mais dynamique, aimant la nature et les animaux. Réf. : 2-730.

67 ANS, **Retraité agriculteur,** travaille en intérim. Veuve, d'un style **décontracté et classique,** elle a une **silhouette tonique,** les cheveux blancs et les yeux marron. « Toujours en activité car seule, j'aime rester dans le mouvement. Je prends plaisir à me balader, et je souhaiterais partager avec vous de doux moments : visites de patrimoines, flâneries dans les ruelles, discussions autour d'un café, sorties culturelles... Et pourquoi pas voyager ensemble ? Imaginez-vous découvrant un château, une expo, ou simplement marchant côte à côte. Quelle serait notre première escapade ? Vous aimez les animaux, vous êtes quelqu'un de simple, respectueux et fidèle (65/75 ans, cvd, prof. modif) ». Réf. : 2-731.

75 ANS Veuve, 2 enfants, **retraite infirmière, bienveillante, respectueuse, douce,** cheveu châtain clair, yeux bleu-vert, mince et de style classique casual chic. « Je pratique la gym, la natation, la marche aquatique, le vélo et la randonnée en club. Quelques activités manuelles : bricolage, jardinage, couture et cuisine. J'aime autant la musique classique que les variétés, j'adore lire et je suis passionnée par l'Art et la découverte du patrimoine. Lors de mes sorties, je peux vous entraîner au cinéma, au théâtre, au restaurant et à découvrir des spectacles, comme les comédies musicales, par exemple. Mes voyages se conjuguent entre détente et visites culturelles à travers le monde. » Vous : 70/80 ans, prévenant, attentif aux autres, cultivé, des valeurs morales et aimant voyager. Réf. : 2-732.

+ d'annonces sur

06 41 37 64 55 **fidelio**.centreouest@gmail.com

www.fidelio-niort.fr

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : **aof@nr-communication.fr** - Tél : **02 47 60 62 10**
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 – 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : **www.nr-legales.com**
Pour consulter un avis de marchés publics : **www.pro-marchespublics.com**

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIRVAULT

Par arrêté en date du 16 avril 2026, le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (CCAVT), a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modification n°1 du PLU d'Airvault, qui aura lieu pendant 17 jours consécutifs : **du lundi 18 mai 2026 (10h00) au mercredi 3 juin 2026 (17h00)**

Le Président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Mme Catherine BONAMY, commissaire-enquêteure titulaire et Monsieur Christian CHEVALIER suppléant.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

- En **version numérique** sur le site internet de la Communauté de Communes <https://www.cc-avt.fr/> - Rubrique Urbanisme
- En **version papier**, au siège de la Communauté de Communes – 33 Place des Promenades 79600 Airvault, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30 (hors jour férié du lundi 25 mai 2026)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le **registre d'enquête papier**, tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la CCAVT (hors jour férié du lundi 25 mai 2026)
- Sur le **registre électronique** accessible à l'adresse internet suivante <https://www.registredemat.fr/modification1-plu-airvault>
- **Par courrier**, à l'attention de Madame la Commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet – 33 Place des Promenades 79600 Airvault.

La Commissaire-enquêteur sera présente pour recevoir les observations écrites ou orales du public au siège de la CCAVT - 33 Place des Promenades 79600 Airvault, le :

- **Jeu**di 21 mai 2026 de 9h à 12h30
- **Lundi 1er juin 2026 de 14h à 17h30**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au président de la CCAVT dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAVT et sur le site internet <https://www.cc-avt.fr/Urbanisme.html>, pendant une période d'un an.

A l'issue de l'enquête publique le Conseil communautaire de la CCAVT pourra prendre la décision d'approuver la modification n°1 du PLU d'Airvault, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Des informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès du service urbanisme au 05 49 64 98 54.

Vie de sociétés

SCI PRESTAT

SCI au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 Rue Ernest Pérochon, 79200 PARTHENAY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI PRESTAT
Siège social : 14 Rue Ernest Pérochon, 79200 PARTHENAY
Objet social : L'acquisition d'immeubles, l'administration, l'édification et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Exceptionnellement, la vente des biens et droits dont elle est propriétaire. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, de tout prêt et la construction des garanties nécessaires à l'obtention de ceux-ci.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Alexandre PRESTAT et Manon PEQUIN, épouse PRESTAT, demeurant ensemble 14 rue Ernest Pérochon, 79200 PARTHENAY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis, des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales, dans tous les cas
Immatriculation de la Société au RCS de NIORT.
Pour avis: La Gérance

ENVIE D'ASSISTER À UNE VENTE AUX ENCHÈRES ?

FAITES VOTRE CHOIX EN CONSULTANT CETTE RUBRIQUE QUOTIDIENNE

SF MAZAL
SCI au capital de 2000 €
Siège social : 54 rue chaïon 79400 Augé
502 255 730 RCS de Niort

Aux termes de l'AGE en date du 24/04/2026 l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme BERTRAND Françoise, demeurant 2 le mouron Sainte Christine 85490 Benet, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Niort

Stéphane LORENZINI Avocat
179 avenue de Paris– 79000 NIORT
Tél : 06.73.23.16.99

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à NIORT (79) du 24 avril 2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée « KOTI – Maîtrise d'œuvre », dont le siège social se situe à NIORT (79000) – 46 rue Angelina Faity d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, qui a pour objet « la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction, extension, rénovation et réhabilitation de bâtiments à usage d'habitation, commercial, tertiaire, industriel ou agricole - la direction et la coordination de travaux, le pilotage de chantiers - l'établissement de tous plans, études techniques et architecturales, cahiers des charges - le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés de travaux – toutes prestations d'économiste de la construction - la réalisation d'audit dans le domaine de l'immobilier - le conseil en habitat, aménagement et urbanisme - la réalisation de toutes prestations notamment administratives, commerciales ou techniques, se rapportant à ces activités », dont le capital social s'élève à 2.000 € et la gérance est assurée par Monsieur Quentin DUJOUR, demeurant 46 rue Angelina Faity – 79000 NIORT, et qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT (79). Pour avis La Gérance

GLINT

SASU au capital de 2 000 €
Siège social : 18 Chemin de la Futaie, 79200 POMPAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POMPAIRE du 3 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : GLINT
Siège : 18 Chemin de la Futaie, 79200 POMPAIRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 000 euros
Objet : La collecte, la structuration, la valorisation et la commercialisation de données humaines multimodales (images, vidéos, audio, données comportementales et environnementales) destinées à l'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle ; la conception et l'exploitation de plateformes technologiques de contribution et d'annotation de données ; la fourniture de services d'accès à des jeux de données conformes aux réglementations européennes en vigueur, notamment le RGPD ; les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ; la gestion de la mise en relation de particuliers (ci-après "Contributeurs") et de sociétés ou organismes (ci-après "Acheteurs") ayant besoin de données visuelles pour l'entraînement, l'amélioration ou le développement de modèles et algorithmes d'intelligence artificielle ; la gestion, la sécurisation et la traçabilité des transactions entre Contributeurs et Acheteurs via des outils technologiques développés par la Société, notamment une application mobile et un site internet ; la fourniture de services de conseil en matière de valorisation d'actifs numériques, de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et plus généralement au droit applicable à la protection des données personnelles ; le développement et la commercialisation de tous services annexes liés à l'exploitation de la plateforme, incluant notamment les services de vérifications d'identité, de gestion des droits à l'image, de stockage et de traitement de données.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : AIRAULT & CO, SAS au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 18 Chemin de la futaie, 79200 POMPAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 103 077 202 RCS NIORT, représentée par Enzo AIRAULT, Président.
La Société sera immatriculée au RCS de NIORT.
POUR AVIS. Le Président

SCI PRESTAT

SCI au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 Rue Ernest Pérochon, 79200 PARTHENAY

VENTES AUX ENCHÈRES

MAISON DE VENTE
DEUX-SEVRES ENCHERES & EXPERTISES
COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE DES DEUX-SEVRES
Gaël BIARD COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

MERCREDI 6 MAI 2026 - 14H00
HOTEL DES VENTES - 112 RUE DE SOUCHE - 79000 NIORT
Exposition publique : le matin de la vente 9h30 - 12h00
JOUETS : MINIATURES AUTO ET AGRICOLES, POUPÉES, JOUETS ANCIENS (260 LOTS)

INTERENCHERES
JEUDI 7 MAI 2026 - 14H45
SUR PLACE - ADRESSE COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT - 17170 COURÇON
Exposition publique : le jour de la vente de 14h00 à 14h30
SUR LJ : BOULANGERIE, PATISserie (MATÉRIEL RECENT SUR 3 SITES)

Frais en sus : 14.28 % TTC (légal) + 1,8 % TTC (live) et 25 % TTC (volontaires) + 1,8 % TTC (live)
Paiement comptant - TVA récupérable pour professionnels assujettis - Paiement chq (2 p. identité), si supérieur à 500 € lettre accéditée de banque obligatoire - Espèces jusqu'à 1000 €
Carte bleue (sous réserve de réseau) - **Enlèvement immédiat - Photos sur www.interencheres.com**

OVV DEUX-SEVRES ENCHÈRES & EXPERTISES - 2005-562 - SELARL (PI) DES DEUX-SEVRES
112, rue de Souché - BP 21056 - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 25 07 58 - niort@79encheres.com

DIVERTO

Vous pouvez trouver, avec votre Diverto, les encarts suivants :

TD OPTIC - LECLERC AMBOISE - MF RENOVATION

CONSOMMATION

VENTES AUX ENCHÈRES

légales et officielles

AGRICULTURE

Vend fourage 1^{ère} coupe luzerne et sainfoin, nouvelle récolte ; piquets vignes fer galva 1m80 ; vibroflex 3m avec rotobèche, bon état. 06.11.03.67.26

Cause surplus, vends petites bottes foin et paille année 2025, + fumier petit prix, + piquets d'acacia ; + cage à perruches, TBE, petit prix ; + beaucoup de conserves, petit prix. 0 6 . 4 9 . 7 0 . 9 8 . 3 8 / 06.31.69.74.00, après 20h.

LOISIR-DÉTENTE

Chasse

Action du vendredi disponible dans chasse grands gibiers, sur territoire ouvert dépt 37, plan de chasse important. 06.30.67.05.68

Action de chasse forêt d'Amboise sur 800 HA, chasse du mardi, convivialité assurée, 10 jours 1200 euros + 1 invité, possibilité 1/2 action. 06.30.72.99.03

X Loue territoire chasse proche Romorantin (41), 100 HA, 2 étangs 2 HA et 1 HA, bois 80 HA, terre 20 HA, faisans, canards, pigeons, bécasses, lièvres, gros gibiers, 6 cages anglaises. Tel. 06.86.41.74.90, sms ou audio

Parc entrainement situé dans la Vienne, aux sangliers, lapins, dates à réserver avant le 30 juin. Renseignements au 06.81.91.34.38

Chasse sur Montmorillon 200 HA, petits gibiers, bécasses, pigeons, faisans, perdreaux, cailles, canards, lièvres, 3 cervidés, BDF, biches, cerfs, 5 chevreuils, sangliers. 06.80.14.14.01

ANIMAUX

Chiens

Vend 2 Bergers Allemands noir/feu, non lof, mâle 2 ans, pucé N°250269699669766, femelle 4 ans, pucée N°250268600390197. Siret N°41259522500019. Tél. 06.40.32.57.82

Vend chiots type Setter Anglais, 3 mâles, nés 14/02/2026, portée 3, non lof, mère pucée N°250268502465793, siret N°53386389000034, 550 euros, paiement 4 fois possible. Tél. 06.82.22.90.19

RENCONTRES

FEMMES

BRIGITTE 60ans gaie et passionnée cherche homme même profil pour relation sérieuse (ou pas) Joignable au 06.89.10.06.27 (aby-0,80€/mn)

Clara, séparée et pleine d'envies™ Seule et dispo aprem et soirs. Viens me faire craquer au 06.19.43.36.18

Veuve, en manque d'homme, je vis seule, dispo après-midi et soirs Flo au Tel 06.22.61.41.82

X Femme d'origine africaine, 47 ans, 1m60, active, douce, attentionnée, recherche homme sérieux, 40/70 ans, pour partager relation sérieuse et stable. Ecrire à NR Communication, réf : 12188741, BP 81255, 37012 Tours cedex 1

HOMMES

X Homme, 66 ans, Thouars, a envie de rencontrer une femme pour relation amoureuse sérieuse, faire sorties, restaurants, cinéma, plus si affinités. Ecrire à : NR Communication, Réf : 12188995, BP 81255, 37012 Tours cedex 1

Animaux d'élevage



Vend belles poules pondeuses rousses 9 euros pièce, commande à partir de 10, tarif dégressif à partir de 50, livraison 7 euros. Tél. 07.83.55.66.54

ANTIQUITÉS BROCANTE

Antiquité Brocante



X Urgent, luthier achète très bons prix, violons/violoncelles, contrebasses/saxo, tous anciens, dans l'état où ils se trouvent. Donnez-leur une 2^{ème} vie. Estimation gratuite, se déplace. Paiement immédiat. 0 6 . 0 9 . 4 6 . 0 3 . 8 5 / 06.78.66.83.09 ou edmondla grene@icloud.com

Collection

X Achète coquillages de collection, provenance Indien et Pacifique. 06.45.45.59.24

Jouets anciens



Passionnée poupées anciennes années 1850/1930, achète très cher suivant modèles belles poupées tête porcelaine ou tête seule même en état grenier, et accessoires poupées, + poupées mignonnettes en porcelaine et automates anciens. Etudie toutes propositions Tél. 06.61.69.18.82

ADRESSES UTILES

X Achète toute ferraille, cuivre, zinc, alu, inox, batterie, laiton, plomb, prix intéressants. Paiement comptant, se déplace. 06.13.48.19.67 ou 07.88.28.56.34

Homme 65 ans recherche femme 50/80 ans, pour s'offrir les plaisirs de la vie, alentours Cerizay. Ecrire à : NR Communication, Réf : 12187819, BP 81255, 37012 Tours cedex 1

Homme, 82 ans, grand, mince, Sud 79, aimant la vie saine, cherche une femme pour marcher main dans la main, et la combler de bonheur. Ecrire à : NR Communication, réf. 12187125, BP 81255, 37012 Tours Cedex 1

Homme, 82 ans, facile à vivre, cherche une femme pour vivre l'amour en paradis de verdure, temps plein ou partiel, sud 79, je vous attends. Ecrire à : NR Communication, réf 12187379, BP 81255, 37012 Tours Cedex 1

Homme veuf âgé, sérieux, vivant convenablement, cherche femme pour rompre solitude, âge indifférent. Ecrire à : NR Communication, Réf : 12189227, BP 81255, 37012 Tours cedex 1

Homme 60 ans, libre, franc, cultivé, recherche femme, profil similaire, non matérialiste, pour relation complice, désintéressée, fluide, et intime si affinités. Ecrire à NR Communication, Réf 12187258, BP 81255, 37012 Tours cedex 1

MAISON DE VENTE
DEUX-SEVRES ENCHÈRES & EXPERTISES
COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE DES DEUX-SEVRES
GAËL BIARD COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

MERCREDI 20 MAI 2026 - 14H30

SUR PLACE - ADRESSE PRÉCISE COMMUNIQUÉE ULTÉRIEUREMENT - 79000 NIORT

Exposition publique : le jour même de 14h15 à 14h30

SUR LI : RESTAURANT ITALIEN

JEUDI 21 MAI 2026 - 14H30

SUR PLACE - ADRESSE PRÉCISE COMMUNIQUÉE ULTÉRIEUREMENT - 79300 BRESSUIRE

Exposition publique : le jour même de 13h30 à 14h30

SUR LI : CONFECTION CUIR

(MACHINES - OUTILLAGE, STOCKS PEAUX ET PRODUITS FINIS, MARQUES DÉPOSÉES)

Frais en sus : 14,28 % TTC (légal) + 1,8 % TTC (lieu), 16,8 % TTC (véhicules volontaire) 25 % TTC (volontaires) + 1,8 % TTC (lieu) - Paiement comptant - TVA récupérable pour professionnels assujettis - Paiement chq (2 p. identifiées), si supérieur à 500 € lettre accédant de banque obligatoire - Espèces jusqu'à 1000 € - Carte bleue (sous réserve de réseau) - Enlèvement immédiat - Photos sur www.interencheres.com

OVV DEUX-SEVRES ENCHÈRES & EXPERTISES - 2005-562 - SELARL CPI DES DEUX-SEVRES

112, rue de Souché - BP 21056 - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 25 07 58 - niort@79encheres.com

Vous souhaitez
PASSER
UNE ANNONCE
dans votre
QUOTIDIEN ?

Contactez
l'un de nos conseillers :

• par mail

petitesannonces@nr-communication.fr

• par téléphone

du lundi au vendredi de 9h à 12h

0 800 19 03 60

Service & appel
gratuits

la Nouvelle
République

Centre Presse

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 – 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIRVAULT

Par arrêté en date du 16 avril 2026, le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (CCAVT), a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modification n°1 du PLU d'Airvault, qui aura lieu pendant 17 jours consécutifs : **du lundi 18 mai 2026 (10h00) au mercredi 3 juin 2026 (17h00)**
Le Président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Mme Catherine BONAMY, commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Christian CHEVALIER suppléant.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :
- En **version numérique** sur le site internet de la Communauté de Communes <https://www.cc-avt.fr/> - Rubrique Urbanisme
- En **version papier**, au siège de la Communauté de Communes – 33 Place des Promenades 79600 Airvault, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30 (hors jour férié du lundi 25 mai 2026)
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- Sur le **registre d'enquête papier**, tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la CCAVT (hors jour férié du lundi 25 mai 2026)
- Sur le **registre électronique** accessible à l'adresse internet suivante <https://www.registredemat.fr/modification1-plu-airvault>
- **Par courrier**, à l'attention de Madame la Commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet – 33 Place des Promenades 79600 Airvault.
La Commissaire-enquêteur sera présente pour recevoir les observations écrites ou orales du public au siège de la CCAVT - 33 Place des Promenades 79600 Airvault, le :
- **Jeudi 21 mai 2026 de 9h à 12h30**
- **Lundi 1er juin 2026 de 14h à 17h30**
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au président de la CCAVT dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAVT et sur le site internet <https://www.cc-avt.fr/Urbanisme.html>, pendant une période d'un an.
A l'issue de l'enquête publique le Conseil communautaire de la CCAVT pourra prendre la décision d'approuver la modification n°1 du PLU d'Airvault, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
Des informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès du service urbanisme au 05 49 64 98 54.

Vie de sociétés

CONSTITUTION

SCI ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE AERONAUTIQUE NIORTAIS ROBERT SUIRE

Aux termes d'un ASSP en date du 03/04/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE AERONAUTIQUE NIORTAIS ROBERT SUIRE
Sigle : SCI Aspan-RS
Objet social : Gestion et administration d'un hangar.
Siège social : 578 avenue de Limoges, 79000 Niort.
Capital : 104 000€.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Niort.
Gérance : M. SUIRE Robert, 578 Avenue de Limoges, 79000 Niort
Clause d'agrément : Statuts constitutifs.

Par acte SSP du 04/05/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
LH RENOV'
Objet social : Tous travaux d'installation électrique, plomberie, sanitaire, climatisation et menuiserie.
Siège social : 20 avenue du Marechal Latre de Tassigny 79400 Saint-Maixent-l'Ecole.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. HATTAT Lounès, demeurant 16 rue Hays o Clerc 79400 Saint-Maixent-l'Ecole
Immatriculation au RCS de Niort

Rectificatif à l'annonce publiée dans La Nouvelle République du 02/05/2026 concernant SF MAZAL. Il fallait lire :
SF MAZAL
SCI au capital de 2000 €
Siège social : 54 rue chalon 79400 Augé
502 255 730 RCS de Niort
Aux termes de l'AGE en date du 24/04/2026 l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme BERTRAND Françoise, demeurant 2 le mouron Sainte Christine 85490 Benet, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur.
Mention au RCS de Niort

®

Le portail des
marchés publics
et privés

CARNET – JUDICIAIRES ET LÉGALES – EMPLOI FORMATION

Ventes aux enchères

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

XAVIER DE LA PERRAUDIÈRE
FLORIAN D'OYSONVILLE

ANGERS - 12 rue des Arènes
49100 ANGERS - Tél. 02 41 88 63 89

SAUMUR - 2 rue Dupetit-Thouars
49400 SAUMUR - Tél. 02 41 51 03 17
contact@deloys.fr

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

XAVIER DE LA PERRAUDIÈRE
FLORIAN D'OYSONVILLE

ANGERS - 12 rue des Arènes
02 41 88 63 89

SAUMUR - 2 rue Dupetit-Thouars
02 41 51 03 17

MAISON DE VENTE
DEUX-SEVRES ENCHÈRES & EXPERTISES

COMMISSAIRE PRISEUR JUDICIAIRE DES DEUX SEVRES
GAËL BIARD COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

MERCREDI 6 MAI 2026 - 14H00
HÔTEL DES VENTES - 112 RUE DE SOUCHÉ - 79000 NIORT
Exposition publique : le jour de la vente de 9h30 - 18h00
JOUETS : MINIATURES AUTO ET AGRICOLES, POUPÉES, JOUETS ANCIENS (260 LOTS)

JEUDI 7 MAI 2026 - 14H45
SUR PLACE - ADRESSE COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT - 17170 COURÇON
Exposition publique : le jour de la vente de 14h00 à 14h30
SUR LJ : BOULANGERIE, PÂTISSERIE (MATÉRIEL RÉCENT SUR 3 SITES)

Frais en sus : 14,28 % TTC (légal) + 1,8 % TTC (lva) et 25 % TTC (volontaires) + 1,8 % TTC (lva)
Paiement comptant - TVA récupérable pour professionnels assujettis - Paiement chq (2 p. identité), si supérieur à 500 € lettre accédée de banque obligatoire - Espèces jusqu'à 1000 €
Carte bleue (sous réserve de réseau) - **Enlèvement immédiat** - Photos sur www.interencheres.com

OVV DEUX-SEVRES ENCHÈRES & EXPERTISES - 2005-562 - SELARL CPI DES DEUX-SEVRES
112, rue de Souché - BP 21056 - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 25 07 58 - niort@79encheres.com

ESTIMATIONS GRATUITES ET CONFIDENTIELLES
OBJETS CHINOIS OU JAPONAIS - MONNAIES - ARMES ANCIENNES
TIMBRES - LIVRES - BIJOUX - OBJETS D'ARTS ET DE COLLECTION
TABLEAUX - JOUETS - AUTOMOBILES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn) e-mail : annonces.legales@medialex.fr

Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulegales.fr.

Avis administratifs

communauté de communes

Projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Airvault

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 16 avril 2026, le président de la communauté de communes Air-vaudais-Val du Thouet, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modification n° 1 du PLU d'Airvault, qui aura lieu pendant 17 jours consécutifs : du lundi 18 mai 2026 (10 h 00) au mercredi 3 juin 2026 (17 h 00).

Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Mme Catherine Bonamy commissaire enquêteur titulaire et M. Christian Chevalier suppléant.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

- en version numérique sur le site internet de la communauté de communes <https://www.cc-avt.fr/> rubrique urbanisme,
- en version papier, au siège de la communauté de communes, 33, place des Promenades, 79600 Airvault, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30 (hors jour férié du lundi 25 mai 2026).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier, tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la CCAVT (hors jour férié du lundi 25 mai 2026),
- sur le registre électronique accessible à l'adresse internet suivante <https://www.registredemat.fr/modification1-plu-airvault>

par courrier, à l'attention de Mme la Commissaire enquêteur, à l'adresse de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet, 33, place des Promenades, 79600 Airvault.

La commissaire enquêteur sera présente pour recevoir les observations écrites ou orales du public au siège de la CCAVT, 33, place des Promenades, 79600 Airvault le :

- jeudi 21 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 30,
- lundi 1er juin 2026 de 14 h 00 à 17 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au président de la CCAVT dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAVT et sur le site internet <https://www.cc-avt.fr/Urbanisme.html> pendant une période d'un an.

À l'issue de l'enquête publique le conseil communautaire de la CCAVT pourra prendre la décision d'approuver la modification n° 1 du PLU d'Airvault, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Des informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès du service urbanisme au 05 49 64 98 54.

Adjudications immobilières

Selarl Marie-Anne BUSSIÈRES - Avocats
Membres de l'AARPI DROUINEAU 1927
124, route de Poitiers - 86280 SAINT-BENOÎT
Tél. 05 49 88 02 38 - Fax 05.49.88.98.96
avocat@1927avocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune de **THOUARS** (79100), 21B, rue de la Loge La Capinière, Section 171 Y1 numéro 211, 21B, rue de la Loge, La Capinière, 00 ha 14 a 84 ca. L'adjudication aura lieu au palais de justice de Niort, Espace Eunomia, 11-13, rue de l'Hôtel-de-Ville, 79000 Niort.
Le lundi 8 juin 2026 à 10 h 00

Description : **UNE MAISON INDIVIDUELLE DE PLAIN-PIED**
Comprenant une entrée, une cuisine ouverte, un salon, un débarras, WC, une salle de bain, quatre chambres, un jardin et un abri de jardin.
Figurant au cadastre de la manière suivante : section 171 Y1 numéro 211, 21B, rue de la Loge, La Capinière, 00 ha 14 a 84 ca.
Précision d'occupation : le bien est occupé par les propriétaires.
Conditions de la vente : tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de NIORT, Palais de justice ou au cabinet de l'avocat poursuivant.
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au barreau de Niort.
Pour visiter s'adresser à Vox (anciennement la Selarl Dventhuis), commissaires de justice associés à Parthenay, 1-3, avenue du Général-de-Gaulle, 79200 Parthenay (tél. 05 49 64 03 16).
Date de visite : mardi 19 mai 2026 à 14 h 00.
La vente aura lieu le lundi 8 juin 2026 à 10 h 00 en un seul lot.

Sur la mise à prix de : quarante-huit mille euros (48 000 euros)

Frais en sus.

Fait à Niort
Le 17 avril 2026
Signé : Selarl Éric DABIN
Représentée par
Me Éric DABIN
Avocat au barreau
des Deux-Sèvres

Y demeurant 45, avenue de Paris, 79000 Niort, cabinet@dabin-avocats.fr - 05 49 06 64 00.

Les ventes judiciaires immobilières Pourquoi ?

Les ventes à "la Barre du Tribunal" sont l'aboutissement de procédures judiciaires :

- de saisies immobilières : (un débiteur ne paye pas ses créanciers...)
- de sorties d'indivision : (des héritiers ne s'entendent pas..., des époux ne s'entendent pas sur un partage après divorce)
- de liquidations judiciaires : (ex. faillites).

Un marché immobilier important en découle. Le rôle de l'Avocat a deux facettes :

- Avocat du créancier.
- Il conseille la procédure la plus adaptée pour recouvrer la créance.
- Avocat du débiteur.
- Il recourt aux moyens que fournit la loi :
- demande de délais
- application de la législation sur le surendettement
- rééchelonnement de l'amortissement de la dette : (réduction du taux d'intérêt...).

Les enchères sont portées par un Avocat. Elles sont publiques, au plus offrant et sous le contrôle du juge.

Profession : avocat

Informers
Le droit est en constante évolution. Chaque jour apporte au particulier ou à l'entreprise son lot de textes législatifs, réglementaires, de recommandations communautaires, de circulaires administratives ou de décisions de jurisprudence. L'Avocat est en mesure de vous informer de ces évolutions et de leurs conséquences.

Conseiller
L'Avocat détermine la faisabilité de vos projets dans le strict respect de la réglementation dans tous les domaines du droit (droit social, droit des libertés individuelles et collectives, droit des personnes, droit des sociétés, droit fiscal, droit économique et commercial, droit administratif, droit des assurances, droit de l'environnement, etc.).

Transmission de votre patrimoine, restructuration de votre entreprise, défense de vos intérêts patrimoniaux ou professionnels face à la concurrence, autant de problèmes que l'Avocat, généraliste ou spécialiste bénéficiant d'une expérience et de connaissances approfondies, vous aide à résoudre.

Assister et négocier
L'Avocat vous assiste pour la conclusion d'accords. Il recherche avec vous les objectifs et les solutions juridiques qu'il convient de retenir dans la mise en place d'un accord. Lorsqu'un différend existe, même en dehors de tout contexte contentieux, l'Avocat peut intervenir pour tenter de concilier les parties en litige. Toutes les garanties de confidentialité sont assurées dans le cadre de ces tentatives de conciliation ou de médiation.

Analyser
L'Avocat peut établir un diagnostic objectif (audit juridique, fiscal, social) de la situation de votre entreprise et préconiser les éventuelles mesures à mettre en œuvre.

Rédiger
L'Avocat intervient également en qualité de rédacteurs d'actes (contrats de travail, baux d'habitation, professionnels, ruraux ou commerciaux, cessions de fonds de commerce, tous actes juridiques se rapportant à l'activité économique et sociale de l'entreprise ou de particulier, à la vie des sociétés civiles et commerciales...).

Défendre
Enfin, lorsque seule une solution contentieuse est envisageable, l'Avocat vous représente et plaide, tant en première instance qu'en appel, devant toutes les juridictions de l'Ordre judiciaire (tribunaux d'instance et de grande instance, tribunaux de commerce, conseils des prud'hommes, cours d'appel...), devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ainsi que devant tous les organismes juridictionnels (commissions paritaires et administratives, conseils de discipline...). L'Avocat est seul habilité à assurer votre représentation devant le tribunal de grande instance, juridiction civile de droit commun.

Lorsque le conflit existe, l'Avocat peut également intervenir pour tenter de rapprocher et de concilier les différentes parties, dans le secret et la confidentialité et en respectant les intérêts des parties. Il peut intervenir comme un véritable médiateur et comme arbitre dans les litiges commerciaux.

UN SERVICE 100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Vie des sociétés

HOLDING LECONTE
SARL à associée unique
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Champ Thibaud
Saint-Sauveur
79300 BRESSUIRE
849 164 415 RCS Niort

MODIFICATION OBJET
Aux termes d'une décision en date du 24 avril 2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'exploitation d'installations de productions d'électricité (panneaux photovoltaïques ou autres) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance.

Stéphane LORENZINI
Avocat
179, avenue de Paris, 79000 NIORT
Tél. 06 73 23 16 99

Stéphane LORENZINI
Avocat
179, avenue de Paris, 79000 NIORT
Tél. 06 73 23 16 99

SCI DE VERDALE
Société civile immobilière
Au capital de 11 601,37 euros
Siège social :
41, rue Paul-François-Proust
79000 NIORT
340 329 242 RCS Niort

CHANGEMENT DE GÉRANT TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
Par décisions en date du 24 avril 2026, l'associé unique a décidé :
- de nommer M. Johans Besse demeurant 11er, rue du Ramigeon, 17140 Lagord, en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée commençant à courir à compter de cette date en remplacement de Mme Jacqueline Baricault épouse Hourdaud, gérante décédée,
- d'augmenter en numéraire le capital social d'une somme de 574,63 euros pour le porter de 11 601,37 euros à 12 176 euros par apport en numéraire et élévation de la valeur nominale de chaque part sociale de 15,24 euros à 16 euros,
- d'augmenter en numéraire le capital social d'une somme de 132 624 euros pour le porter de 12 176 euros à 144 800 euros, par apport en numéraire et création de 8 289 parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de 16 euros,
- de transférer le siège social situé 41, rue Paul-François-Proust, 79000 Niort au 11er, rue du Ramigeon, 17140 Lagord à compter de cette date.

Par conséquent, la société SCI de Verdale qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Niort (79) sous le n° 340 329 242, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle (17).

Personne habilitée à engager la société : M. Johans Besse demeurant 11er, rue du Ramigeon, 17140 Lagord.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Niort et de La Rochelle.

Pour avis
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 21 avril 2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée «Blanc Limoge», dont le siège social se situe 11, rue Marcel-Beau, 79200 Parthenay, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, qui a pour objet «l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de titres et valeurs mobilières - la prise de participations par tous moyens (souscription, achat, échange de titres) dans toutes sociétés de quelque nature que ce soit, dans le respect de la législation en vigueur - la propriété et la gestion, directe ou indirecte, de tout portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher - le tout, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement - la fourniture de tous services communs et la réalisation de toutes prestations notamment administratives, commerciales ou techniques à ses filiales et accessoirement à des tiers - l'exercice de tous mandats sociaux au sein de ses filiales - la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets ou marques concernant ces activités», dont le capital social s'élève à 1 500 euros, divisé en 150 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, qui sera immatriculée au RCS de Niort (79), et dans laquelle M. Florian Limoge et Mme Morgane Blanc demeurant ensemble 5, rue du Logis, 79220 Champdeniers ont été nommés en qualité de gérants de la société.

Pour avis
La Gérance.

Tous les samedis

votre rendez-vous

des commissaires-priseurs

« Les ventes aux enchères publiques »

- le marché de l'art
- le placement plaisir

Artisans, PME cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics sans formalités* des collectivités locales ou régionales. Vous pouvez les retrouver également sur le site annonces-legales.ouest-france.fr

*hors les procédures formalisées du code des marchés

PAR MEDIALEX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com

CARNET – JUDICIAIRES ET LÉGALES

Accédez à nos services en ligne :
offrande de fleurs, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur
avis-de-deces.ouest-france.fr/courrier-de-l-ouest/



Les avis de décès du jour *

dans les Deux-Sèvres

Beauvoir-sur-Niort

M. Claude VERNOUX

Fressines

M. Marc RAVAIL

Le Tallud

Mme Yanick PINEAU

Souigné

M. Christian MORISSET

dans les autres départements

Beaupréau-en-Mauges

Mme Thérèse DELION

Lys-Haut-Layon

M. Raymond MARCHETEAU

(*) ayant fait l'objet d'un avis de décès **ce jour dans le journal**

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

dans les Deux-Sèvres

■ Bressuire

10 h 30 : Mme Georgette DIGUET, en l'église Saint-Porchaire. Pompes Funebres Afb Gendrilla
14 h 00 : M. Louis FABIEN, en l'église de Noillette. Pompes Funebres Azur
14 h 00 : M. Robert MEUNIER, en l'église Notre-Dame. Pompes Funebres Afb Gendrilla

■ Cirières

11 h 00 : M. Dominique ROY, en l'église. Pompes Funebres Ads

■ Courlay

14 h 30 : Mlle Odille NAULEAU, en la chapelle de la Plainelière. Pompes Funebres Besry

■ Lezay

10 h 30 : Mme Micheline CHASSAC, au cimetière. Pompes Funebres Dauger

■ Niort

11 h 15 : Mme Eliane BURGAUD, au crématorium. Pompes Funebres Geoffroy

■ Thouars

15 h 00 : Mme Josiane RICHARD, en l'église Notre-Dame du Cottage. Pompes Funebres Yves Niort

(*) ayant fait l'objet d'un avis de décès **dans le journal**

COMMANDEZ VOS FLEURS
chez notre **partenaire Interflora**
via ce numéro (non surtaxé) :

09 70 17 37 74

Livraison en moins de 4h
 Création par un artisan fleuriste

Joignable du lundi au samedi de 8h00 à 19h00
et le dimanche matin de 9h00 à 13h00.

Société des Publications du «Courrier de l'Ouest»

Siège social : 13, avenue de la Constitution - 49 100 Angers.
Société anonyme au capital de 398.736 € constituée le 6 mars 1945 pour une durée de 30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour une durée de 99 ans.
Commission paritaire n° 0530 C 86764 - N° ISSN : 0998-4607
Président du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS.
Directeur général : M. Marc DEJEAN.
Directeur de la publication : M. Marc DEJEAN.
Rédacteur en chef : M. Frédéric BARILLÉ.
Président d'honneur : M. Jean-Marie DESGRÉES DU LOÛ † 2005.
Principal actionnaire : SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par David GUIRAUD.
Conseil d'administration : MME N. PASQUIER, MME M. PRODHOMME et MM. M. FUCHS, A. LENOIR, E. MARTEAU, SIPA représentée par M. F. BAKHOUCHE.

Fondateurs :
E. Amaury † 1977 (président), **A. Blanchoin** † 1968 (directeur général),
P. Fleury † 1980 (administrateur général)

IMPRESSION : Ouest-France, parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière
ABONNEMENT : retrouvez nos offres sur <https://cojn.fr/abo> - Tarif 1 an : 443 €

LE COURRIER DE L'OUEST
Siège social : tél. 02.41.688.688 - Fax 02.41.68.86.24
Service clients :
Tél. 02 41 80 88 80 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Adresse : Service Clients 35051 Rennes Cedex 9

PUBLICITÉ
• **Extra-locale** : 366SAS
01, Bd Murat 75771 Paris cedex 16
Tél. 01 80 48 93 86 - Site internet : www.366.fr
• **Publicité régionale et locale** :
Additi, 13, av. de la Constitution - 49 100 Angers
Tél. 02 19 29 04 27 - Site internet : additimedia.fr

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un tout moyen de fibres recyclées de 90,42 %.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Certifié PEFC – PEFC/10-31-3502

Toute reproduction, même partielle, d'un article (texte, graphique, photo...) du Courrier de l'Ouest, faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de la Direction du journal, est strictement interdite.

AVIS DE DÉCÈS

**SOUVIGNÉ
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
POITIERS (86)**

Micheline Morisset, née Derré, son épouse;
Sophie et Sébastien, Vincent, ses enfants;
Jules-Yann, son petit-fils, ainsi que toute sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Christian MORISSET
survenu à l'âge de 75 ans.
La cérémonie civile aura lieu **mercredi 20 mai 2026, à 11 heures, au cimetière de Souvigné**.
Christian repose à la chambre funéraire Gagnaire, RN 11 à Azay-le-Brûlé.

Fleurs naturelles ou dons au profit de la Ligue contre le cancer.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Gagnaire,
Azay-le-Brûlé, 05 49 76 52 11*

**BEAUVOIR-SUR-NIORT
(LE CORMENIER)**

Paulette (†), son épouse;
Stéphane, son fils;
Antoine et Simon, ses petits-enfants, ont la douleur de vous annoncer le décès de

Claude VERNOUX
survenu dans sa 87^e année.
L'inhumation a eu lieu au **cimetière du Cormenier, dans la plus stricte intimité**.
La famille remercie ceux qui auront une pensée pour lui.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Geoffroy,
Niort, 05 49 28 41 11*

FRESSINES

Nous vous informons du décès de

Monsieur Marc RAVAIL

survenu à l'âge de 90 ans.
La cérémonie aura lieu **jeudi 21 mai 2026, à 10 heures, en l'église de Fressines**.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Barré-Gagnaire,
Celles-sur-Belle, 05 49 33 10 12*

**BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
(BEAUPRÉAU)
LA CHAPELLE-SAINT-
LAURENT (79)
SAINT-RÉMY-LÈS-
CHEVREUSE (78)
CHÂTEAU-THÉBAUD (44)**

Paul, son époux;
Bertrand et Sandrine, Fabrice et Mathilde, Nathalie et Xavier, Thierry et Émilie, ses enfants et leur conjoint; ses petits-enfants, les familles Humeau et Delion, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Thérèse DELION
née HUMEAU

survenu le dimanche 17 mai 2026, à l'âge de 77 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 22 mai 2026, à 14 h 30, en l'église Saint-Martin de Beaupréau-en-Mauges**.
Elle repose au funérarium des Mauges à Beaupréau, visites de 14 h 30 à 19 h 30.
La famille remercie en particulier le personnel soignant et médical.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF des Mauges Ste- Chantal,
Beaupréau-en-Mauges, 02 41 63 00 66*

**LYS-HAUT-LAYON
(NUEIL-SUR-LAYON
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS)
CHEMILLÉ-EN-ANJOU
(LA SALLE-DE-VIHIERS)
COURCHAMPS, CORON**

Madeleine, son épouse;
Patrice, Véronique (†) et Laurence, Nathalie et Christian, Christophe et Isabelle, Dominique et Ginette, Thierry et Maryline, ses enfants et leur conjoint; ses 11 petits-enfants et leur conjoint, ses 8 arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur
Raymond MARCHETEAU**
survenu à l'âge de 88 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 20 mai 2026, à 15 heures, en l'église de Neuil-sur-Layon**, suivie de l'inhumation au cimetière.
Raymond repose au funérarium de Doué-la-Fontaine au PF Bidet.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
La famille tient à remercier le personnel soignant du Centre Hospitalier de Doué-en-Anjou.
Fleurs naturelles seulement.

*PF Bidet,
Doué-en-Anjou, 02 41 59 29 28*

**LE TALLUD, CHAMPIGNY EN
ROCHEREAU (86)
LHERM (31)**

Michel Pineau, son époux;
Nathalie et Jérôme, Ludovic et Marie-Line, ses enfants;
Marie, Damien, Estelle, ses petits-enfants; ses frères, beaux-frères et belles-soeurs ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Yanick PINEAU
née MOTARD

survenu à l'âge de 75 ans.
Ses obsèques ont eu lieu **dans l'intimité**.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements, en particulier à l'ensemble du personnel du CHNDS de Faye-l'Abbesse.
*La Maison des Obsèques- PF Dauger,
Parthenay, 05 49 64 10 11*

Faites un don
à une association
en vous rendant sur
[avis-de-deces.ouest-france.fr/](http://avis-de-deces.ouest-france.fr/courrier-de-l-ouest/)
courrier-de-l-ouest/
rubrique Dons

Adressez un message
de condoléances à la famille
directement sur
[avis-de-deces.ouest-france.fr/](http://avis-de-deces.ouest-france.fr/courrier-de-l-ouest/)
courrier-de-l-ouest/

De nombreux services pour rendre hommage

Offrande de fleurs, dons, dépôt de condoléances, plantation d'arbres sur avis-de-deces.ouest-france.fr/courrier-de-l-ouest/

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) :
déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr
Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr

Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Airvault

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 16 avril 2026, le président de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modification n° 1 du PLU d'Airvault, qui aura lieu pendant 17 jours consécutifs : du lundi 18 mai 2026 (10 h 00) au mercredi 3 juin 2026 (17 h 00).
Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné Mme Catherine Bonamy commissaire enquêteur titulaire et M. Christian Chevalier suppléant.
L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :
- en version numérique sur le site internet de la communauté de communes https://www.cc-avt.fr/rubrique_urbanisme
- en version papier, au siège de la communauté de communes, 33, place des Promenades, 79600 Airvault, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30 (hors jour férié du lundi 25 mai 2026).
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête papier, tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la CCAVT (hors jour férié du lundi 25 mai 2026),
- sur le registre électronique accessible à l'adresse internet suivante <https://www.registredemat.fr/modification-1-plu-airvault>
- par courrier, à l'attention de Mme la Commissaire enquêteur, à l'adresse de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet, 33, place des Promenades, 79600 Airvault.
La commissaire enquêteur sera présente pour recevoir les observations écrites ou orales du public au siège de la CCAVT, 33, place des Promenades, 79600 Airvault le :
- jeudi 21 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 30,
- lundi 1er juin 2026 de 14 h 00 à 17 h 30.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au président de la CCAVT dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAVT et sur le site internet <https://www.cc-avt.fr/Urbanisme.html> pendant une période d'un an.
À l'issue de l'enquête publique le conseil communautaire de la CCAVT pourra prendre la décision d'approuver la modification n° 1 du PLU d'Airvault, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
Des informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès du service urbanisme au 05 49 64 98 54.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 mai 2026, il a été constitué un groupement foncier agricole, société civile, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Les Prairies Gâtinaises.
Capital : 3 000 euros.
Apports : Numéraires pour un montant de 3 000 euros.
Siège : 2, Le Puits, 79200 Saint-Germain-de-Longue-Chaume.
Objet : Le groupement a pour objet :
- la propriété, la gestion, l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine;
- l'achat et la mise à bail de tous les immeubles à destination agricole;
- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et ne soient pas incompatibles avec la législation propre au GFA.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation du groupement au Registre du commerce et des sociétés.
Clause d'agrément : toute les cessions de parts sociales, même entre associés, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés, donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.
Gérance : Mme Catherine, Annie Garaud épouse Mouchard, et M. Didier, Yves, Rémi Mouchard, demeurant ensemble au 2, Le Puits, 79200 Saint-Germain-de-Longue-Chaume, sont nommés Gérants du groupement pour une durée illimitée.
Le groupement sera immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Niort.

*Pour avis et mention
Les Gérants.*

Tourisme

L'exclusion de responsabilité de l'agent de voyages, pas toujours valable

Les exclusions de responsabilité dans les contrats d'agents de voyages ne sont pas toujours valables, selon la Cour de cassation, le devoir de conseil l'emportant sur ces restrictions.
Un couple a reproché à une agence de lui avoir vendu un voyage aux États-Unis sans vérifier les conditions d'entrée, nécessitant un visa en raison de voyages antérieurs en Iran.
Bien que le contrat stipule que le client doit vérifier ses documents, le code civil impose d'informer le client d'informations essentielles.

Une directive européenne de 2015 exige également que l'organisateur informe le voyageur sur les conditions de passeports et visas. En ne prévenant pas les clients des risques, l'agent de voyages a engagé sa responsabilité et doit indemniser, malgré les exclusions contractuelles.
(Cass. Civ 1, 25.9.2024, D 23-10.560)

Litiges en ligne

En France, les sociétés de paiement étrangères sont soumises au droit français

Les sociétés de paiement numériques étrangères doivent respecter le droit français et leur obligation de vigilance envers les clients en France, a tranché la Cour de cassation.
Un retraité français, démarché par deux plateformes de trading en ligne, a effectué des virements pour plus de 80 000 € via deux sociétés de paiement, l'une britannique, l'autre israélienne. Les sommes ont disparu, tout comme ses interlocuteurs. Il a assigné les deux sociétés, estimant qu'elles avaient manqué à leur devoir de vigilance.
Les entreprises ont contesté leur soumission au droit français, mais la Cour a rejeté cet argument. L'investisseur « est bien fondé à invoquer [...] un manquement à l'obligation de vigilance [...] et l'indemnisation de son préjudice », précise la décision. La Cour souligne que certains des sites vers lesquels les virements ont été autorisés figurent sur la « liste noire » de l'AMF.
(Cour de cassation, chambre commerciale financière et économique, 1er octobre 2025, pourvoi n° C 22-23.136)

Abonnez-vous !
2 mois = 40€

Découvrez le Pack Famille à un prix très avantageux avec le papier et le numérique pour vous + 4 abonnements numériques à offrir à vos proches

-56% de réduction

Envoyez le bon ci-dessous sans affranchir à **Service Clients Libre réponse 94114 35099 Rennes Cedex 9**

02 41 80 88 80 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S261CFIR/APFI

Gagnez du temps
cojn.fr/abo/2mois

BULLETIN D'ABONNEMENT APFI

☒ **OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Le Courrier de l'Ouest :**
pendant 2 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour **40€** au lieu de **92,20€***, **soit 56% de réduction. INCLUS**, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix. C261CFIR

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Email

[Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.](mailto:cojn.fr/abo/2mois)

JE RÈGLE 40€ PAR ☐ chèque bancaire ou postal à l'ordre du Courrier de l'Ouest ☐ Date et signature obligatoires :

Vous préférez régler par carte bancaire ?
Rendez-vous sur cojn.fr/abo/2mois

***Voir conditions sur cojn.fr/abo/2mois**
Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Le Courrier de l'Ouest et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL, Société des Publications du Courrier de l'Ouest - SA au capital de 398 736 € - 4, boulevard Albert Blanchoin - 49000 Angers - RCS Angers 775 609 357. IDU FR233734_03AHTK.